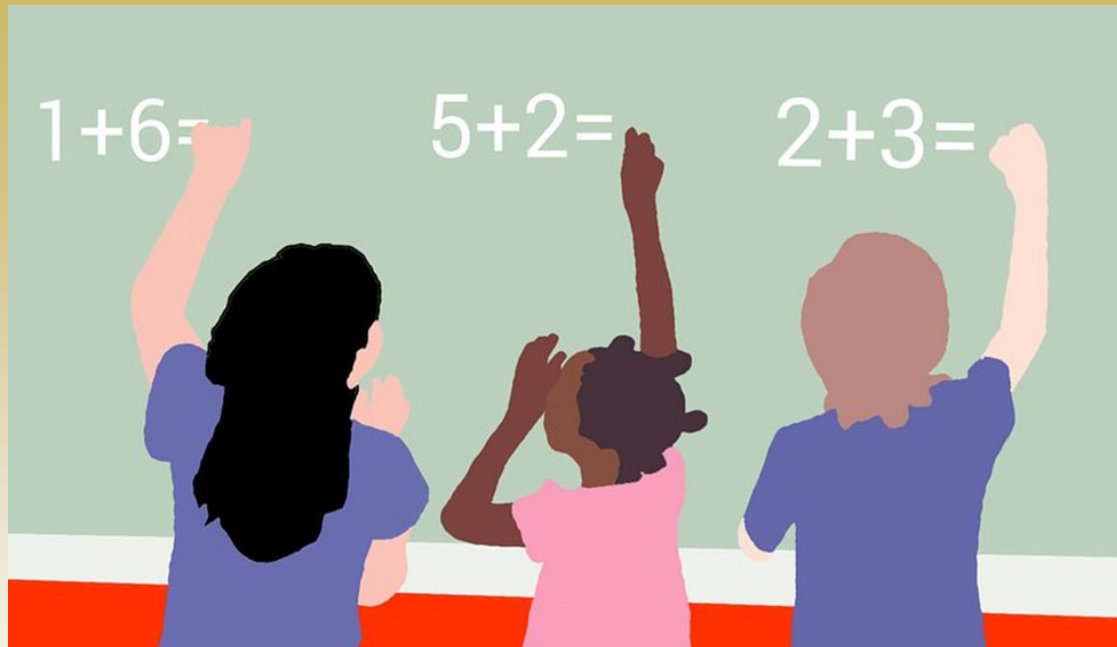




JANVIER 2018 FÉLIX VOUS INFORME

À l'école Félix-Leclerc,
on donne au suivant!



Mot de la direction

Chers parents,

Le congé de la période des fêtes est déjà derrière nous! À voir les visages radieux et souriants des élèves qui se sont rapidement remis au travail, nul doute que cette pause a été bénéfique.

Les élèves étaient heureux de revenir à l'école et de se retrouver. Dans les corridors, les classes et la cour, on entendait le bonheur dans leurs discours et leurs rires. Aussi, le personnel de l'école était ravi de les accueillir dans l'enthousiasme pour la continuité.

Notre rôle est d'offrir aux élèves les moyens disponibles et accessibles pour que chacun atteigne **sa réussite scolaire**. Soyez assurés que nous déployons tous les efforts pour que votre enfant vive du succès dans ses apprentissages.

Comme toujours, de nombreux défis seront à relever dans les mois à venir. Votre soutien est essentiel, c'est **ENSEMBLE** que nous y parviendrons!

Nous profitons de ce début de l'année 2018 pour vous souhaiter *Santé et Bonheur!*

Conseil d'établissement

Prochaine séance: 23 janvier 2018

Endroit : salon du personnel, local 155

Heure : 19 h

Les séances du conseil d'établissement sont publiques.

Une période de questions est allouée aux personnes de l'assistance au début de chaque rencontre.

Bienvenue à tous!

Calendrier

- ✧ 23 janvier: conseil d'établissement
- ✧ 5 février: journée pédagogique bassin
- ✧ 5 au 9 février et 12 au 23 février: inscriptions 2018-2019 (voir article sur cette page)
- ✧ 2 mars: journée pédagogique école
- ✧ 5 au 9 mars: semaine de relâche

Période d'admission et d'inscription des élèves pour l'année scolaire 2018-2019: **NOUVELLE PROCÉDURE**

POUR L'ÉLÈVE QUI FRÉQUENTE DÉJÀ UNE ÉCOLE DE LA CSDGS (maternelle à 5^e année)

L'inscription 2018-2019 se fera en ligne via le portail parents Mozaïk **entre le 12 et 23 février 2018** inclusivement.

Ainsi, les parents des élèves de la maternelle à la 5^e année du primaire pourront renouveler l'inscription de leur enfant, en quelques minutes, en complétant le formulaire en ligne. Toute l'information relative à cette nouvelle méthode vous sera communiquée sous peu.

D'ici là, nous vous invitons à vous assurer que vos accès au portail parents Mozaïk sont fonctionnels en vous rendant à l'adresse suivante: <https://portailparents.ca/accueil/fr/>

POUR L'ÉLÈVE DE LA 6^e ANNÉE QUI PASSE AU SECONDAIRE

L'inscription se fait comme d'habitude. **Entre le 5 et le 9 février 2018** inclusivement, vous recevrez un formulaire papier à remplir et à retourner à l'école.

POUR L'INSCRIPTION D'UN ÉLÈVE À LA MATERNELLE OU TOUT NOUVEL ÉLÈVE

Si votre enfant fréquentera pour la première fois une école de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) en septembre 2018, présentez-vous à l'école de votre secteur durant la période d'admission et d'inscription, **soit du 5 au 9 février 2018** inclusivement, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 15 h afin de remplir les formulaires d'inscription.

Pour inscrire un enfant à la maternelle, ce dernier doit avoir 5 ans avant le 1^{er} octobre 2018. Vous devez vous présenter à l'école de votre secteur entre 9h et 11h30 et entre 13h30 et 15h et ce, **du 5 au 9 février inclusivement.**

Vous aurez besoin de:

- ◆ L'original du certificat de naissance (GRAND FORMAT) émis par l'état civil de la province
- ◆ La carte d'assurance-maladie de l'enfant
- ◆ Une preuve de résidence (voir ci-haut)

Pour tous les détails: <http://www.csdgs.qc.ca/admission>



Il est essentiel d'utiliser le numéro de référence approprié au service que vous souhaitez payer.

Une erreur peut engendrer des frais administratifs puisque le paiement ne sera pas affecté au bon compte et le solde ne sera pas mis à zéro.

Pour payer des factures par Internet :

- ⇒ Sélectionner SERVICE AUX ÉLÈVES ou ÉLÈVES.
- ⇒ Pour service de garde et dîneurs: inscrire le numéro de référence **débutant par 66.**
- ⇒ La référence **débutant par 44** est pour le paiement des effets scolaires seulement.

Réalisations artistiques



Groupe 610



Groupe 906



Groupe 420



Groupe 220

Absence et retard de l'élève

Il est important de toujours informer l'école et le service de garde de l'absence ou du retard de votre enfant.

Si la date de l'absence est connue: informez l'enseignant par écrit dans l'agenda de l'élève.

Informez le service de garde par un billet signé qu'il remettra à son éducatrice.

Téléphonez pour une absence imprévue en mentionnant:

- le nom de l'enfant
- son groupe classe
- le motif et la durée de l'absence

514 380-8899
poste 4332

Pensez-y!

Bien se vêtir!

Veillez à ce que votre enfant soit habillé adéquatement pour contrer la température froide et humide de l'hiver.

Le pantalon de neige est obligatoire pour glisser et jouer sur les buttes enneigées.

La direction de la santé publique recommande de garder les enfants à l'intérieur lorsque la température atteint -25°C ou que l'indice de refroidissement éolien atteint -28°C .

Objets perdus

En hiver, les élèves portent davantage de vêtements: salopettes, mitaines, foulards, tuques et bottes, plusieurs ne sont pas identifiés. Nous vous encourageons à identifier clairement tous les effets.

Les vêtements perdus se retrouvent dans les bacs d'objets perdus. Nous invitons régulièrement les élèves à regarder dans les bacs pour chercher ce qu'il a perdu. Souvent, il se décourage dans sa recherche ou ne reconnaît pas ses propres choses. Écrire son nom, est la solution pour lui remettre.





Problèmes persistants
au débarcadère des élèves et
dans le stationnement de l'école

Une fois de plus, nous attirons votre attention sur le respect des mesures de sécurité à suivre lorsque vous venez chercher ou conduire votre enfant à l'école, ou si vous devez vous y présenter pour toute autre raison.

Tous les jours, nous constatons des situations inadéquates de la part de conducteurs inattentifs ou trop pressés. Des véhicules circulent en sens inverse dans le stationnement; les conducteurs s'arrêtent à peine aux arrêts obligatoires ou encore ne laissent pas assez de temps à la brigadière pour faire traverser les enfants. Régulièrement, il y a des voitures stationnées dans la zone réservée aux autobus et berlines scolaires; on remarque aussi des conducteurs impatient quittant le stationnement lorsque des autobus sont au débarcadère ou pendant le départ des autobus. Toutes ces manœuvres mettent en danger la sécurité des élèves, du personnel et de toute autre personne circulant aux alentours de l'école.

Les mesures de sécurité ont été élaborées avec la Ville de Saint-Constant et le Service de police du Roussillon tant au besoin des marcheurs, du débarcadère des élèves et de la circulation dans le stationnement et autour de l'école. Lors de l'élaboration du plan des mesures à prendre, la sécurité de tous était et demeure la priorité. Un incident aussi anodin soit-il, est un incident malheureux.

